L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

—Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, l'ilot borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Elias A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als. No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le procédera: à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 février 1905, à midi des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes etc., y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, ancien notaire le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant de lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne de lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le rond, lequel fait face sur une allée trente pieds deux pouces et quatre lignes de larg ur à son ouverture sur la rue Commune et trente pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle a les est sujette à un usage commun dud l lot No sept s. aux lots Nos un à six inclusivement

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant et dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'ilot borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Grand, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis dressé par Edgar Pillé, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin en briques, à deux étages et résidence connue comme 1032 rue du Camp, occupée par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, ladite propriété formant le coté supérieur d'un magasin et résidence double.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot E sur un devis par Edgar Pillé, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Hamins comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot E sur un devis par Edgar Pillé, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Hamins comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot F sur un devis par Edgar Pillé, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant et dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'ilot borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Grand, mesurant vingt sept pieds, de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, louée $50 par mois.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENSEIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSER VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,032. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 302 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement tu et rendu en pleine cour le 2 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessous, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Royale, Dauphine, Porstall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'ilot No 8 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 9 formant l'enseignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an en garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats. 15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 14 MARS 1905.

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,093 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substanciellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, entre Bourgogne et Royale (Borné par les rues Bourgogne et Clouet)

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI, le 14 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilot No 282, borné par les rues Montégut, Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Joe Pilié, daté le 5 décembre 1855 et formant l'enseignure des rues Montégut et Bourgogne et mesurant 32' de face à la rue Montégut sur 128' 6" de profondeur et façade à la rue Bourgogne sur 128' 6" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 939 rue Montégut

2° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St. Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1906 et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre et 114' 6" 7" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2436—38 rue Orléans

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus, désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D, et mesurant 30' 3" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114' 6" 7" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle Orléans, certifiant No 2,000, daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, comptant, et pour les immeubles: une moitié en plus comptant, la balance en un an à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement payables au porteur et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénable et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gouche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A., Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain ilot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilot No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide enseignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'enseignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert F. Upton, notaire, un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Dépérhaud avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'enseignure des rues Howard et Upperline.

Et des rues Valence et Freret.

— ET LA —

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B. Nugent.

No 73,906—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STEOUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilot No 581, borné par les rues Upperline, Howard, (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Danez, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St. George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple-en-bois, couvert en ardoises, situé de la banquette, contenant galeries sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et ilot contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Danez, ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St. George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même lot et district que et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme lot No 4 sur le susmentionné devis de L. Danez, ingénieur civil et voyer; ledit lot No 4 formant l'enseignure des rues Howard (autrefois St. George) et Upperline, et mesurant après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard (autrefois St. George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne du fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que celles désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hansen, assistant ingénieur de ville daté le 25 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis et la succession vendant, n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénable et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurances devant être transférées au porteur des billets, et les acquéreurs devant payer et assumer au dessus et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Ainsi le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières, nous offrons au lot de meubles de maison, située au No 4717 rue Howard et 2319 rue Cadiz.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jules T. Pecot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,889—Division A—Attendu que Charles W. Stumpf, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules T. Pecot, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Daniel Wendling, avocat. 10 fév—10 13 15

Succession de Mary Ryan, veuve de William Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,370—Division C—Attendu que James Joseph Murray a présenté une pétition à Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession feu Mary Ryan, veuve de William Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richard & Vidrine avocats.

10 fév—10 14 19

Succession de Barbara Streile, (née Hess ou Hess).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 74,295 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Streile, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Ed. P. Foley, avocat. 1 fév—1 5 10

Succession de Mme Rachel H. Gayle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 74,466 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Woods, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. Browne, avocat.

1 fév—1 5 10

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilot rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de: Mme Wm C. Lowe, en banqueroute. No 592, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 9 dans l'ilot 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO, Encanteur.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat. Bureau 303 rue Baronne.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Hemparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Hemparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Crape) et Toure (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Crape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Crape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans et montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas d'défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, ledite acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 ainsi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat. J. L. ONORATO Encanteur,

22 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 28 Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau coin Quatrième, 4A sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilot No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fabre) d'après le plan No 38 dans les registres de G. M. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'enseignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10' de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2 de 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10' de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication, la même devant être garanti avec 5 pour cent hypothèque d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payée par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être remis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

F. A. Ducros, avocat.

F. D. Charbonnet, notaire 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laura Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété immeuble et mobilière, ci-après:

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la deuxième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Romparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française, 50 pieds, plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 62 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts par la propriété d'Alexandre Pelegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moranti. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté 4 à 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boite de bagues	1 paire de bracelet d'oreilles antiques,
1 boite contenant divers bijoux,	1 épingle en diamants,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boite de divers bijoux,	1 paire de boucles d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le